

REGISTRE DU LOGEUR - TAXE DE SEJOUR - ANNEE 2011



ETAT MENSUEL DES PERSONNES LOGEES

INFORMATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement :
 Adresse de l'établissement

Tarif Applicable :

Type d'hébergement : Chambre d'hôtes Meublé Village Vacances
 Hôtel Hôtellerie de plain air Autres

Classement : 1* 2* 3* 4* Pas de classement

Date et nombre de personnes hébergées		Exonération	Réduction*		Taxe de séjour plein tarif			Total
Jour	Nombre total de personnes hébergées	Nombre de personnes exonérées	Nombre de personnes à tarif réduit	Montant de la taxe de séjour perçue à tarif réduit	Nombre de personnes taxées sans exonération ni réduction	Tarif applicable	Montant taxe de séjour collectées	Total
	A	B	C	$D = C * F * (1 - \text{Tx de réduction})$	E	F	$G = E * F$	D+G
1						0,00 €	0	0
2						0,00 €	0	0
3						0,00 €	0	0
4						0,00 €	0	0
5						0,00 €	0	0
6						0,00 €	0	0
7						0,00 €	0	0
8						0,00 €	0	0
9						0,00 €	0	0
10						0,00 €	0	0
11						0,00 €	0	0
12						0,00 €	0	0
13						0,00 €	0	0
14						0,00 €	0	0
15						0,00 €	0	0
16						0,00 €	0	0
17						0,00 €	0	0
18						0,00 €	0	0
19						0,00 €	0	0
20						0,00 €	0	0
21						0,00 €	0	0
22						0,00 €	0	0
23						0,00 €	0	0
24						0,00 €	0	0
25						0,00 €	0	0
26						0,00 €	0	0
27						0,00 €	0	0
28						0,00 €	0	0
29						0,00 €	0	0
30						0,00 €	0	0
31						0,00 €	0	0
Totaux				0			0	0

* La réduction s'applique à **tous les membres de la famille qui sont assujettis à la taxe.**
 Exemple 1 : une famille composée de 2 adultes et 3 enfants de 5,10 et 15 ans, paiera une taxe de séjour pour 3 personnes (les 2 adultes et l'enfant de 15 ans) réduite de 30%.
 Exemple 2 : une famille composée de 2 adultes et 3 enfants de 5,10 et 12 ans, paiera une taxe de séjour pour 2 personnes (les 2 adultes) réduite de 30%.
 Rappel, les enfants de moins de 13 ans sont exonérés.